

CONTRIBUTIONS CONVENTIONNELLES FORMATION ET DIALOGUE SOCIAL

Bordereau de versement 2025

MÉTIERS DE LA VENTE
& épicerie de proximité
& magasins bio

COMMERCE DE DÉTAIL ALIMENTAIRE NON SPÉCIALISÉ

À RETOURNER AVANT LE 28 FÉVRIER 2025

VOUS SOUHAITEZ DÉCLARER EN LIGNE ?

Simple et rapide sur
<https://ws-entreprise.loppcommerce.com>

DES QUESTIONS ?

Contactez-nous au 01 55 37 88 89
Accédez à notre notice d'information sur www.loppcommerce.com
(espace Entreprise, rubrique Verser mes contributions)

INFORMATIONS OBLIGATOIRES (à compléter ou modifier si nécessaire)

SIRET

Raison sociale

Adresse du siège

CP

Ville

NAF / APE N° IDCC 1 5 0 5

Libellé de la convention collective (IDCC applicable)

COMMERCE DE DÉTAIL ALIMENTAIRE NON SPÉCIALISÉ

Précisez l'activité principale de votre entreprise

Reporter le code

60 - Alimentation générale
61 - Supermarché
62 - Supérette

PARTIE RÉSERVÉE À L'OPCOMMERCE

N° d'adhérent
Code branche
Code groupe
Nom de branche
Nom de groupe

POUR RAPPEL : LES INFORMATIONS DÉCLARÉES EN 2024

Effectif moyen annuel 2023
Masse salariale brute 2023

Contact ENTREPRISE M. ☐ Mme ☐

Nom

Prénom

Fonction

Tél.

E-mail

65 - Commerce de produits bio à dominance alimentaire
69 - Autres,
précisez :

DÉCLARATION DE VOS EFFECTIFS

EFFECTIF MOYEN ANNUEL 2024

En équivalent temps plein au 31.12.2024 TOTAL

Assiette de calcul de vos contributions

Elle est composée du montant des salaires bruts soumis aux cotisations de sécurité sociale et versés en 2024 selon votre déclaration sociale nominative (DSN), également appelée Masse salariale brute (MSB).

Pour en savoir plus sur le calcul des cotisations et contributions sociales d'un employeur :

<https://www.urssaf.fr/accueil/employeur/cotisations/comprendre-cotisations/calcul-cotisations-employeur.html>

Effectif moyen annuel de votre entreprise

Calculé au 31 décembre, l'effectif moyen annuel est égal, tous établissements confondus, à la moyenne des effectifs déterminés chaque mois de l'année civile selon votre DSN.

Pour en savoir plus sur le calcul de l'effectif : <https://www.urssaf.fr/accueil/employeur/cotisations/calcul-effectif/comment-calculer-effectif.html>

BASE DE CALCUL DE VOTRE CONTRIBUTION

MASSE SALARIALE 2024 = € A
selon votre déclaration sociale nominative (DSN)

▣ CALCUL DE VOTRE CONTRIBUTION

VERSEMENT CONVENTIONNEL DE BRANCHE

→ Votre entreprise a un effectif MOYEN en 2024 de moins de 20 salariés	MSB 2024	$(A \times 0,15 \%) =$	€ ht A1
→ Votre entreprise a un effectif MOYEN en 2024 compris entre 20 et moins de 50 salariés	MSB 2024	$(A \times 0,60 \%) =$	€ ht A1'
→ Votre entreprise a un effectif MOYEN en 2024 de 50 salariés et plus	MSB 2024	$(A \times 0,70 \%) =$	€ ht A1''
	TVA (A1 ou A1' ou A1'' x 20 %)	$=$	€ tva A2
	Montant TTC	$(A1 \text{ ou } A1' \text{ ou } A1'' + A2) =$	€ ttc A3

DIALOGUE SOCIAL

MONTANT DE LA CONTRIBUTION **MSB 2024** $(A \times 0,15 \%) =$ € **A4**

▣ MONTANT À VERSER

Montant à verser $(A3 + A4) =$ €

▣ IMPORTANT

La loi n°2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale autorise l'Opcommerce, opérateur de compétences, de pour suivre la collecte des contributions conventionnelles décidées par accord de branche au-delà du 1^{er} janvier 2024 par conventionnement avec les organisations salariales et patronales représentatives.

▣ Retournez ce bordereau dûment renseigné à l'aide de l'enveloppe jointe, à l'adresse ci-contre, accompagné de votre règlement.

L'Opcommerce
TSA 69973 – 75 839 Paris cedex 17

Les informations recueillies via ce formulaire sont nécessaires à l'accomplissement par l'Opcommerce de la mission qui lui a été confiée par la branche professionnelle considérée. Pour exercer vos droits d'accès et de rectification, vous pouvez prendre connaissance de notre politique de protection des données personnelles via le lien ci-contre sur : <https://www.loppcommerce.com/politique-de-protection-des-donnees-personnelles>

▣ MODE DE RÉGLEMENT

☐ Virement

Pour les virements : IBAN : FR 76 3000 4008 1900 0109 4490 761
BIC : BNPAFRPPAA

Votre virement : les 9 premiers chiffres de votre n° SIRET doivent impérativement être les premiers caractères de votre ordre de virement.

☐ Chèque à l'ordre de l'Opcommerce

N°

Banque

Votre attestation de versement sera prochainement disponible sur <https://ws-entreprise.loppcommerce.com> après règlement effectif de vos contributions.

▣ CACHET DE L'ENTREPRISE ET SIGNATURE

Date

DATE LIMITE DE PAIEMENT LE 28 FÉVRIER 2025